



MINISTÈRE DES TRANSPORTS

**AUTORITE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE  
DE CÔTE D'IVOIRE**

Abidjan, le **27 OCT. 2022**

Décision n° **007919** /ANAC/DTA/DSNAA portant adoption de l'amendement n°2, édition n°2, du guide d'élaboration du manuel d'exploitation des fournisseurs de services de la navigation aérienne « GUID-ANS-5111 » volume III : Communication Navigation Surveillance (CNS)

**LE DIRECTEUR GENERAL,**

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la Convention relative à l'Aviation Civile Internationale, signée à Chicago le 07 décembre 1944 ;
- Vu** le Règlement n° 08/2013/CM/UEMOA du 26 septembre 2013 portant adoption du Code communautaire de l'Aviation Civile des Etats membres de l'UEMOA ;
- Vu** l'Ordonnance n° 2008-08 du 23 janvier 2008 portant Code de l'Aviation Civile ;
- Vu** le Décret n° 2008-277 du 03 octobre 2008 portant organisation et fonctionnement de l'Administration Autonome de l'Aviation Civile dénommée « Autorité Nationale de l'Aviation Civile », en abrégé, ANAC ;
- Vu** le Décret n° 2013-285 du 24 avril 2013 portant nomination du Directeur Général de l'Administration Autonome de l'Aviation Civile dénommée « Autorité Nationale de l'Aviation Civile », en abrégé, (ANAC) ;
- Vu** le Décret n° 2014-97 du 12 mars 2014 portant réglementation de la sécurité aérienne ;
- Vu** le Décret n° 2014-512 du 15 septembre 2014 fixant les règles relatives à la supervision de la sécurité et de la sûreté de l'aviation civile ;
- Vu** le Décret n° 2022-160 du 09 mars 2022 portant modification des articles 7, 9 et 10 du décret n° 2014-512 du 15 septembre 2014 fixant les règles relatives à la supervision de la sécurité et de la sûreté de l'aviation civile ;
- Vu** l'Arrêté n° 326/MT/CAB du 20 août 2014 autorisant le Directeur Général de l'Autorité Nationale de l'Aviation Civile à prendre par décisions les règlements techniques en matière de sécurité et de sûreté de l'aviation civile ;
- Vu** la décision n° 00006886/ANAC/DG/DTA/DSNAA/SDSNA Relative à l'amendement n° 1 du guide d'élaboration du manuel d'exploitation des fournisseurs de services de la Navigation Aérienne, « RACI 5111 »
- Sur** proposition du Directeur de la Sécurité de la Navigation Aérienne et des Aéroports, et après examen et validation par le Comité de travail relatif à la réglementation de la sécurité et la sûreté de l'aviation civile,

## **DECIDE :**

### **Article 1 : Objet**

Est adopté l'amendement n°2, édition n°2 du guide d'élaboration du manuel d'exploitation des fournisseurs de services de la navigation aérienne, référencé, « GUID-ANS-5111 » volume III : Communication Navigation Surveillance (CNS).

### **Article 2 : Portée**

L'amendement n°2 du GUID-ANS-5111 volume III : Communication Navigation Surveillance (CNS) porte sur :

- a) le changement de référencement du guide (GUID-ANS-5111 en lieu et place de RACI 5111) ;
- b) la division du RACI 5111 (GUID ANS 5111) en sept (07) volumes distincts : un volume par sous domaine ANS (AIM, ATM, CNS, MAP, MET, PANS-OPS, SAR) ;
- c) le changement de la présentation du guide pour la mise en conformité avec la procédure de maîtrise des documents « PROC-ORG-1500 » ;
- d) l'insertion de recommandations sur la méthodologie de rédaction du manuel.

### **Article 3 : Domaine d'application**

L'amendement n°2 du GUID-ANS-5111 Volume III : Communication Navigation Surveillance (CNS) s'applique à tous les fournisseurs de services de Communication Navigation Surveillance (CNS).

### **Article 4 : Entrée en vigueur**

La présente décision abroge toutes les dispositions antérieures contraires, notamment, la décision n°00006886/ANAC/DG/DTA/DSNAA/SDSNA du 31 octobre 2019 relative à l'amendement n°1 du guide d'élaboration du manuel d'exploitation des fournisseurs de services de la Navigation Aérienne « RACI 5111 ». Elle entre en vigueur à compter de sa date de signature.



**P.J.:** Amendement n°2, édition n°2 du guide d'élaboration du manuel d'exploitation des fournisseurs de services de la navigation aérienne « GUID-ANS-5111 » volume III : Communication Navigation Surveillance (CNS)

### **Ampliations :**

- DSNAA
- DSSC
- SDIDN (Q-Pulse et Site web ANAC)
- Prestataires de services



MINISTRE DES TRANSPORTS

AUTORITE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE  
DE CÔTE D'IVOIRE

Réf. : GUID-ANS-5111 volume III

**GUIDE D'ELABORATION DU  
MANUEL D'EXPLOITATION DES  
FOURNISSEURS DE SERVICES DE  
LA NAVIGATION AERIENNE**






**« GUID-ANS-5111 »**


**VOLUME III : SERVICES  
COMMUNICATION, NAVIGATION,  
SURVEILLANCE**

Deuxième édition – juillet 2022

Adopté et publié sous l'autorité du Directeur Général

## PAGE DE VALIDATION

	NOMS ET PRENOMS	FONCTION	VISA/DATE
<b>REDACTION</b>	DIARRA Lamine	Chef Service CNS	25/07/22 
	KONE Kledjomoh Ousmane	Chef du service Promotion de la sécurité, Inspecteur ANS CNS	25/07/22 
	GNASSOU Sandrine	Sous-Directeur de la Circulation Aérienne et des Télécommunications Aéronautiques	25/07/22 
<b>VALIDATION</b>	Konan KOFFI	Président du Comité de Travail relatif à la Règlementation de la Sécurité et la Sûreté de l'Aviation Civile	22/09/2024  Président du Comité de Travail Relatif à la Règlementation de la Sécurité et la Sûreté de l'Aviation Civile
<b>APPROBATION</b>	Sinaly SILUE	Directeur Général	27 OCT. 2022 

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Guide d'élaboration du manuel d'exploitation des fournisseurs de service de la Navigation Aérienne « GUID ANS 5111 » Volume III : Services Communication, Navigation et Surveillance</p>	<p>Edition 2 Date : 25/07/2022 Amendement 2 Date : 25/07/2022</p>
---	---	---

## LISTE DES PAGES EFFECTIVES

Pages	Édition	Date d'édition	Amendement	Date d'amendement
0	2	25/07/2022	2	25/07/2022
i	2	25/07/2022	2	25/07/2022
ii	2	25/07/2022	2	25/07/2022
iii	2	25/07/2022	2	25/07/2022
iv	2	25/07/2022	2	25/07/2022
v	2	25/07/2022	2	25/07/2022
vi	2	25/07/2022	2	25/07/2022
vii	2	25/07/2022	2	25/07/2022
viii	2	25/07/2022	2	25/07/2022
1-1	2	25/07/2022	2	25/07/2022
1-2	2	25/07/2022	2	25/07/2022
2-1	2	25/07/2022	2	25/07/2022
2-2	2	25/07/2022	2	25/07/2022
3-1	2	25/07/2022	2	25/07/2022
4-1	2	25/07/2022	2	25/07/2022
AN1-1	2	25/07/2022	2	25/07/2022




### INSCRIPTION DES AMENDEMENTS ET RECTIFICATIFS

AMENDEMENTS			
N°	Applicable le	Inscrit le	par
1 à 2	Incorporés dans la présente édition		ANAC

RECTIFICATIFS			
N°	Applicable le	Inscrit le	par




 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Guide d'élaboration du manuel d'exploitation des fournisseurs de service de la Navigation Aérienne « GUID ANS 5111 » Volume III : Services Communication, Navigation et Surveillance</p>	<p>Edition 2 Date : 25/07/2022 Amendement 2 Date : 25/07/2022</p>
---	---	---

## TABLEAU DES AMENDEMENTS

Amendements	Objet	Date
		- Adoption/Approbation - Entrée en vigueur - Application
0 (1 <sup>ère</sup> Edition)	Création du document	- 23/01/2018 - 23/01/2018 - 01/01/2020
1 (1 <sup>ère</sup> édition)	Intégration de l'exemple de contenu d'un manuel d'exploitation à l'usage des fournisseurs de services fourni dans le document OACI Doc 10068 Manuel sur l'élaboration d'un cadre de réglementation pour un service de conception de procédures de vol aux instruments	- 31/10/2019 - 31/10/2019 - - 01/01/2020
2 (2 <sup>ème</sup> édition)	<p><i>Cet amendement porte sur les points suivants :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) <i>changement de référencement du guide (GUID-ANS-5111 en lieu et place de RACI 5111) ;</i></li> <li>b) <i>division du GUID ANS 5111 en sept volumes, un volume par sous domaine ANS (AIM, ATM, CNS, MAP, MET, PANS-OPS, SAR)</i></li> <li>c) <i>changement de la présentation du guide pour la mise en conformité avec la procédure de maîtrise des documents PROC-ORG-1500</i></li> <li>d) <i>insertion de recommandations sur la méthodologie de rédaction du manuel</i></li> <li>e) <i>intégration de la procédure de gestion des brouillages dans les procédures CNS à développer dans le cadre du manuel d'exploitation CNS</i></li> </ul>	<p style="text-align: right; color: blue;">2 7 OCT. 2022</p> <p style="text-align: right; color: blue;">2 7 OCT. 2022</p> <p style="text-align: right; color: blue;">2 7 OCT. 2022</p>

Ce volume III concerne le sous domaine Communication Navigation Surveillance (CNS).




 <b>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</b>	<b>Guide d'élaboration du manuel d'exploitation des fournisseurs de service de la Navigation Aérienne « GUID ANS 5111 » Volume III : Services Communication, Navigation et Surveillance</b>	<b>Edition 2 Date : 25/07/2022 Amendement 2 Date : 25/07/2022</b>
--	---	---

## TABLEAU DES RECTIFICATIFS

Rectificatif	Objet	Date de publication




 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Guide d'élaboration du manuel d'exploitation des fournisseurs de service de la Navigation Aérienne « GUID ANS 5111 » Volume III : Services Communication, Navigation et Surveillance</p>	<p>Edition 2 Date : 25/07/2022 Amendement 2 Date : 25/07/2022</p>
---	---	---

### LISTE DE DIFFUSION

Code	Direction/Sous-Direction/Services	Support de diffusion	
		Papier	Numérique
<b>ANAC</b>			
DG	Directeur Général		X
DSSC	Direction de la Sécurité et du Suivi de la Conformité		X
DSNAA	Direction de la Sécurité de la Navigation Aérienne et des Aéroports		X
DTA	Direction du Transport Aérien	X	X
SDIDN	Sous-Direction de l'Informatique et de la Documentation Numérique		X
<b>FOURNISSEURS DE SERVICES DE NAVIGATION AERIENNE</b>			
ASECNA	Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar		X
SODEXAM	Société d'Exploitation et de Développement Aéroportuaire, Aéronautique et Météorologique		X

## LISTE DES DOCUMENTS DE REFERENCE


Numéro	Titre du document
01	Règlement aéronautique de Côte d'Ivoire relatif aux unités de mesures à utiliser dans l'exploitation en vol et au sol « RACI 5003 »
02	Règlement aéronautique de Côte d'Ivoire relatif aux Télécommunications Aéronautiques « RACI 5004 » - Volume 1 « Aides radio à la navigation
03	Règlement aéronautique de Côte d'Ivoire relatif aux Télécommunications Aéronautiques « RACI 5004 » - Volume 2 « Procédures de Télécommunication »
04	Règlement aéronautique de Côte d'Ivoire relatif aux Télécommunications Aéronautiques « RACI 5004 » - Volume 3 « Systèmes de de Télécommunication »
05	Règlement aéronautique de Côte d'Ivoire relatif aux Télécommunications Aéronautiques « RACI 5004 » - Volume 5 « Emploi du spectre des radiofréquences aéronautiques »
06	<p>Manuel sur la vérification des aides radio à la navigation (Doc 8071)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Volume I — Vérification des systèmes terrestres de radionavigation</li> <li>• Volume II — Vérification des systèmes de radionavigation par satellite</li> </ul>
07	Manuel des services d'information aéronautique (Doc 8126)
08	Manuel des procédures d'inspection, d'autorisation et de surveillance continue de l'exploitation (Doc 8335)

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Guide d'élaboration du manuel d'exploitation des fournisseurs de service de la Navigation Aérienne « GUID ANS 5111 » Volume III : Services Communication, Navigation et Surveillance</p>	<p>Edition 2 Date : 25/07/2022 Amendement 2 Date : 25/07/2022</p>
---	---	---

## TABLE DES MATIERES

	PAGE
<b>PAGE DE VALIDATION .....</b>	<b>0</b>
<b>LISTE DES PAGES EFFECTIVES .....</b>	<b>I</b>
<b>INSCRIPTION DES AMENDEMENTS ET RECTIFICATIFS .....</b>	<b>II</b>
<b>TABLEAU DES AMENDEMENTS .....</b>	<b>III</b>
<b>TABLEAU DES RECTIFICATIFS .....</b>	<b>IV</b>
<b>LISTE DE DIFFUSION .....</b>	<b>V</b>
<b>LISTE DES DOCUMENTS DE REFERENCE .....</b>	<b>VI</b>
<b>TABLE DES MATIERES.....</b>	<b>VII</b>
<b>ABREVIATIONS ET SIGLES.....</b>	<b>VIII</b>
<b>CHAPITRE 1 INTRODUCTION .....</b>	<b>1-1</b>
1.1 OBJET .....	1-1
1.2 CHAMP D'APPLICATION.....	1-1
1.3 CONTEXTE.....	1-1
1.4 ACCEPTATION/APPROBATION DU MANUEL D'EXPLOITATION DU FOURNISSEUR DE SERVICES CNS.....	1-2
1.5 STRUCTURE DU GUIDE .....	1-2
<b>CHAPITRE 2 ELABORATION D'UN MANUEL D'EXPLOITATION ET STRUCTURE TYPE .....</b>	<b>2-1</b>
2.1. METHODE D'ELABORATION DU MANUEL D'EXPLOITATION .....	2-1
2.1.1. Identification du référentiel réglementaire applicable à la fourniture des services de la navigation aérienne .....	2-1
2.1.2. Description des moyens et des services nécessaires à son activité.....	2-1
2.1.3. Élaboration des procédures d'exploitation .....	2-1
2.2. STRUCTURE TYPE DU MANUEL D'EXPLOITATION.....	2-2
<b>CHAPITRE 3 – CONTENU DU MANUEL D'EXPLOITATION DES FOURNISSEURS DE SERVICES CNS .....</b>	<b>3-1</b>
<b>CHAPITRE 4 : MISE A JOUR DU MANUEL D'EXPLOITATION.....</b>	<b>4-1</b>
<b>ANNEXE 1: CANEVAS TYPE DU MANUEL D'EXPLOITATION D'UN FOURNISSEUR DE SERVICES CNS .....</b>	<b>AN1-1</b>




 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Guide d'élaboration du manuel d'exploitation des fournisseurs de service de la Navigation Aérienne « GUID ANS 5111 » Volume III : Services Communication, Navigation et Surveillance</p>	<p>Edition 2 Date : 25/07/2022 Amendement 2 Date : 25/07/2022</p>
---	---	---

## ABREVIATIONS ET SIGLES

Acronymes	Définition
AIM	Gestion de l'information aéronautique
AIS	Services d'information aéronautique
ANAC	Autorité Nationale de l'Aviation Civile
ANS	Services de la navigation aérienne
ATM	Gestion du trafic aérien
CNS	Communication Navigation Surveillance
CVM	Centre de Veille Météorologique
MAP	Cartographie aéronautique
MET	Météorologie aéronautique
OACI	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
PANS-OPS	Procédures pour les services de navigation aérienne – Exploitation technique des aéronefs
SAR	Recherches et sauvetage
SMS	Système de Gestion de la Sécurité



 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Guide d'élaboration du manuel d'exploitation des fournisseurs de service de la Navigation Aérienne « GUID ANS 5111 » Volume III : Services Communication, Navigation et Surveillance</p>	<p>Edition 2 Date : 25/07/2022 Amendement 2 Date : 25/07/2022</p>
---	---	---

## CHAPITRE 1 GENERALITES

### 1.1 CONTEXTE

- 1.1.1 Le manuel d'exploitation est un document fondamental dans le processus de supervision (certification ou surveillance) d'un fournisseur de service de la navigation aérienne.
- 1.1.2 Il constitue le document de référence par lequel l'exploitant décrit sous une forme pratique et compréhensible, toutes les dispositions prises afin d'assurer en toute sécurité, l'aménagement, le fonctionnement et l'usage des équipements, installations et services de la navigation aérienne nécessaires à son activité. Il lui permet notamment de préciser les rôles, les responsabilités, les procédures et d'uniformiser les méthodes de travail.
- 1.1.3 Le fournisseur de services CNS est responsable des informations contenues dans son manuel d'exploitation. Il est tenu de s'assurer de l'application des dispositions qu'il contient. Son personnel doit se l'approprier et l'utiliser pour l'exécution des tâches qui lui sont confiées, et respecter les consignes qui y sont énoncées.

### 1.2 OBJET


Le présent guide fournit aux fournisseurs de services de la navigation aérienne des lignes directrices pour l'élaboration d'un manuel d'exploitation pour le sous domaine Communication, Navigation, Surveillance (CNS).

Il a pour objet de définir la structure et le contenu du manuel d'exploitation d'un fournisseur de services CNS, et de donner des indications nécessaires à l'élaboration dudit manuel.

Il vise à améliorer la qualité des manuels d'exploitation, harmoniser leur contenu ainsi que leur présentation et faciliter leur rédaction.

### 1.3 CHAMP D'APPLICATION

Le volume III du guide « GUID ANS 5111 » s'applique aux fournisseurs de services Communication, Navigation et Surveillance (CNS) en République de Côte d'Ivoire.

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Guide d'élaboration du manuel d'exploitation des fournisseurs de service de la Navigation Aérienne « GUID ANS 5111 » Volume III : Services Communication, Navigation et Surveillance</p>	<p>Edition 2 Date : 25/07/2022 Amendement 2 Date : 25/07/2022</p>
---	---	---

## 1.4 ACCEPTATION/APPROBATION DU MANUEL D'EXPLOITATION DU FOURNISSEUR DE SERVICES CNS

- 1.4.1 Le MANEX élaboré par le fournisseur de services Communication, Navigation, Surveillance (CNSP) est soumis à l'ANAC pour acceptation/approbation. L'approbation/acceptation du manuel ne garantit pas à l'exploitant que le manuel ne présente aucune non-conformité à la réglementation mais contient les dispositions permettant d'assurer un niveau acceptable de sécurité.
- 1.4.2 Les fournisseurs de services CNS sont seuls responsables de la conformité du manuel à la réglementation.
- 1.4.3 Le manuel d'exploitation devient, une fois accepté<sup>1</sup> par l'Autorité Nationale de l'Aviation Civile (ANAC), un élément du référentiel propre au fournisseur de services CNS, sur lequel ce dernier sera supervisé.

*Note : Compte tenu de la variété des modes de gestion et des tâches aéronautiques exécutées par les fournisseurs de services de la navigation aérienne, des spécificités locales peuvent exister et doivent être abordées même si le guide n'en fait pas mention.*

## 1.5 STRUCTURE DU GUIDE

Le présent guide comporte quatre (04) parties.

La **première partie** présente le contexte et précise le rôle fondamental du manuel d'exploitation pour les fournisseurs de services CNS et l'Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire.

La **deuxième partie** du document propose une méthode d'élaboration et fournit la structure type d'un manuel d'exploitation d'un fournisseur de services CNS.


La **troisième partie** fournit une liste détaillée et structurée des points qui doivent être couverts par le manuel d'exploitation.

La **quatrième partie** précise les exigences relatives aux amendements et mises à jour des Manuels d'exploitation.

Le **canevas présenté en annexe** est destiné à assister les fournisseurs de services CNS dans l'élaboration d'un manuel d'exploitation .

---

<sup>1</sup> L'acceptation vise à s'assurer que les aspects essentiels des parties du manuel d'exploitation ont été examinés.

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Guide d'élaboration du manuel d'exploitation des fournisseurs de service de la Navigation Aérienne « GUID ANS 5111 » Volume III : Services Communication, Navigation et Surveillance</p>	<p>Edition 2 Date : 25/07/2022 Amendement 2 Date : 25/07/2022</p>
---	---	---

## CHAPITRE 2 ELABORATION D'UN MANUEL D'EXPLOITATION ET STRUCTURE TYPE

### 2.1. METHODE D'ELABORATION DU MANUEL D'EXPLOITATION

Pour élaborer son manuel d'exploitation, le fournisseur de services CNS doit au minimum respecter les étapes décrites ci-après.

#### 2.1.1. Identification du référentiel réglementaire applicable à la fourniture des services CNS

2.1.1.1 L'une des premières étapes pour l'élaboration du manuel d'exploitation est de procéder à un recensement exhaustif de tous les textes et règlements applicables à la fourniture des services CNS.

2.1.1.2 Ce référentiel constitue la base de l'activité du fournisseur et de l'établissement de ses responsabilités.

#### 2.1.2. Description des moyens et des services nécessaires à son activité

2.1.2.1 Le fournisseur de services CNS établit ensuite la liste de tous les moyens et services nécessaires à son activité, et en fournit une description aussi exhaustive, détaillée et précise que possible.

2.1.2.2 L'un des objectifs essentiels du manuel d'exploitation est de définir et décrire les rôles et les responsabilités, et de répartir les tâches.

2.1.2.3 Les tâches réalisées par un sous-traitant du fournisseur de services CNS sont développées dans le manuel d'exploitation au même titre que les tâches exécutées directement par le fournisseur lui-même, le fournisseur restant responsable des actions de ses sous-traitants.

#### 2.1.3. Élaboration des procédures d'exploitation

2.1.3.1 Les procédures d'exploitation décrites dans le manuel doivent permettre de :

- indiquer les objectifs et champ d'application de chaque procédure ;
- identifier le responsable de chaque activité et tâche, le responsable de la mise en œuvre de chaque procédure et les différents intervenants pour son application ;
- décrire les ressources nécessaires ainsi que les méthodes de mise en œuvre du service ;
- définir les circonstances qui déclenchent les actions, et le cas échéant la permanence ou la fréquence de ces actions ;

- référencer les protocoles et accords éventuels entre le fournisseur de services CNS et d'autres organismes.

## 2.2. STRUCTURE TYPE DU MANUEL D'EXPLOITATION


2.2.1 Le manuel d'exploitation est structuré en sept (07) parties en plus des rubriques réservées à l'administration du manuel d'exploitation et des annexes.

2.2.2 La structure type est organisée comme suit :

0	Administration du manuel d'exploitation
1	Généralités et administration du fournisseur CNS
2	Site, installations et équipements
3	Formation
4	Instructions, consignes opérationnelles et procédures d'exploitation
5	Mesures d'exception / Plan de contingence
6	Système de gestion de la sécurité/qualité
7	Mesures de sûreté
	Annexe au manuel d'exploitation.

2.2.3 Si le fournisseur de services CNS a recours à d'autres documents spécifiques pour compléter son manuel d'exploitation, il devrait inclure les informations applicables directement dans les parties concernées du manuel, ou alors y mentionner que tout ou partie de ces documents peut être utilisé en lieu et place des parties concernées du manuel.




 <p data-bbox="263 254 555 299">Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p data-bbox="619 176 1082 254">Guide d'élaboration du manuel d'exploitation des fournisseurs de service de la Navigation Aérienne « GUID ANS 5111 »</p> <p data-bbox="619 254 1082 299">Volume III : Services Communication, Navigation et Surveillance</p>	<p data-bbox="1129 192 1300 290">Edition 2 Date : 25/07/2022 Amendement 2 Date : 25/07/2022</p>
---	--	---

### CHAPITRE 3 – CONTENU DU MANUEL D'EXPLOITATION DES FOURNISSEURS DE SERVICES CNS

Un exemple de CANEVAS fournissant le contenu d'un manuel type d'exploitation des fournisseurs de services CNS est fourni en annexe du présent guide.




 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Guide d'élaboration du manuel d'exploitation des fournisseurs de service de la Navigation Aérienne « GUID ANS 5111 » Volume III : Services Communication, Navigation et Surveillance</p>	<p>Edition 2 Date : 25/07/2022 Amendement 2 Date : 25/07/2022</p>
---	---	---

## CHAPITRE 4 : MISE À JOUR DU MANUEL D'EXPLOITATION

Le manuel d'exploitation doit être tenu à jour par le fournisseur de service CNS. Toute mise à jour du manuel d'exploitation doit être communiquée à l'ANAC, pour acceptation/approbation.

La première partie (partie 0) du plan type du manuel d'exploitation prévoit à cet effet qu'une liste des mises à jour du manuel d'exploitation soit remplie par le fournisseur de service, permettant ainsi aux services de l'Autorité de l'Aviation Civile de pouvoir suivre les évolutions du manuel d'exploitation.

La mise en page, l'édition et l'organisation du manuel d'exploitation sont effectuées de façon à en faciliter la mise à jour.

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Guide d'élaboration du manuel d'exploitation des fournisseurs de service de la Navigation Aérienne « GUID ANS 5111 » Volume III : Services Communication, Navigation et Surveillance</p>	<p>Edition 2 Date : 25/07/2022 Amendement 2 Date : 25/07/2022</p>
---	---	---

## ANNEXE 1: CANEVAS TYPE DU MANUEL D'EXPLOITATION D'UN FOURNISSEUR DE SERVICES CNS



**EXEMPLE DE CANEVAS DE MANUEL  
D'EXPLOITATION D'UN FOURNISSEUR DE  
SERVICES CNS**

Logo et nom de l'Exploitant	Nom de la Direction	Edition N° :
	Titre du document	Date : Amendement N° : Date :

## EXEMPLE DE DECLARATION DU DIRIGEANT RESPONSABLE

*Le manuel d'exploitation doit comporter une déclaration signée par l'exploitant conforme au modèle ci-dessous :*

Conformément à la réglementation aéronautique en vigueur, le présent manuel d'exploitation est présenté par [nom du dirigeant responsable], représentant le fournisseur de services de la navigation aérienne de [nom de l'aérodrome].

Il contient tous les renseignements pertinents relatifs à l'administration de la [nom de la direction] et, en ce qui concerne le site, les installations, les services, les équipements, les procédures d'exploitation, l'organisation et la gestion de [nom du service/bureau] ainsi que le système de gestion de la sécurité / qualité.

J'atteste que le manuel est complet et est conforme à l'ensemble des règlements applicables par tous fournisseurs de services de la navigation aérienne.

J'atteste que le manuel contient les consignes et instructions opérationnelles auxquelles doit se conformer le personnel concerné dans l'exercice de ses fonctions.

Je m'engage à modifier le manuel d'exploitation, en tant que de besoin, pour fournir des renseignements exacts et à jour et à notifier ces modifications à l'Autorité Nationale de l'Aviation Civile (ANAC).

[Signature du Dirigeant Responsable] »

Logo et nom de l'Exploitant	Nom de la Direction	Edition N° :
	Titre du document	Date :
		Amendement N° :
		Date :

## PARTIE I. GÉNÉRALITES ET ADMINISTRATION

### Objet et portée du manuel d'exploitation

#### Organigramme du fournisseur CNS

*Il s'agit de fournir l'organigramme du fournisseur CNS.*

*Cet organigramme devra comprendre les relations entre ses différentes structures (services) internes et montrant les liens hiérarchiques.]*

#### Description de :

- l'autorité sous laquelle le manuel d'exploitation est instauré
- l'entité responsable du contenu technique

#### Description du service fourni

#### Fonctions et responsabilités des services concernés

*Dans cette section, il s'agit de fournir les fonctions et responsabilités du service concerné.*

#### Description des postes de travail et de la répartition des tâches

*Dans cette section, il s'agit de décrire :*

- ✓ les postes de travail des agents (équipements, etc.),
- ✓ la répartition des tâches
- ✓ et les tâches spécifiques à chaque poste de travail.

#### Organisation et fonctionnement

*Ces exigences devront prendre en compte les éléments suivants :*

- Fonctions, responsabilités et qualifications du personnel d'encadrement,
- Exigences relatives :
  - au personnel opérationnel,
  - au nombre minimum de personnel requis par domaine fonctionnel,

Logo et nom de l'Exploitant	Nom de la Direction	Edition N° : Date :
	Titre du document	Amendement N° : Date :

- aux heures de travail,
- à la répartition des quarts (le cas échéant),
- aux dispositions relatives à la continuité du service, etc.

Logo et nom de l'Exploitant	Nom de la Direction	Edition N° :
	Titre du document	Date : Amendement N° : Date :

## PARTIE II. SITE, INSTALLATIONS ET EQUIPEMENTS

*Le contenu de ce chapitre est spécifique à chaque domaine de la Navigation aérienne (ATM, MET, CNS, AIM, PANS-OPS, MAP, SAR)*

*Suivant le domaine ANS concerné par le présent manuel d'exploitation, seule la section pertinente pour le domaine devra être conservée et renseignée dans le document.*

### II.1 Description des équipements CNS par fonction

*Il s'agit de fournir dans cette section les informations essentielles pour chaque équipement CNS notamment la localisation, les caractéristiques techniques, les exigences en termes de servitudes radioélectriques, les exigences pour l'installation, la maintenance et la calibration, la logistique.*

- *Fonction Communications (C)*
- *Fonction Navigation (N)*
- *Fonction Surveillance (S)*
- *Autres fonctions.*

### II.2 Description des moyens d'intervention sur les équipements CNS

- *Equipements de Communications (C)*
- *Equipements de Navigation (N)*
- *Equipements de Surveillance (S)*
- *Autres équipements ;*
- *Stock minimum de pièces de rechange*
- *Calibration de l'appareillage de mesure.*

### II.3 Description de l'environnement de travail

- *Installations et équipements du (ou des) position(s) de travail ;*
- *Installations et équipements hors position(s) de travail ;*
- *Installations et équipements liés à l'aménagement des conditions de travail*



Logo et nom de l'Exploitant	Nom de la Direction	Edition N° :
	Titre du document	Date : Amendement N° : Date :

### **PARTIE III. PROGRAMME DE FORMATION**

*Ce chapitre fournit en détail le profil du personnel et de la politique de formation de l'organisation.*

*Le programme de formation peut faire l'objet d'un manuel distinct mais dont la référence doit être indiquée dans ce manuel (voir section documents de référence, documents associés).*

#### **3.1 Conditions de recrutement au poste**

*Cette section fournit les conditions de recrutement pour chaque poste identifié.*

#### **3.2 Formation et qualifications requises**

*Cette section décrit le programme de formation des différents agents (formation initiale, spécialisée, en cours d'emploi, formation continue)*

#### **3.3 Contrôle et maintien de compétences**

*Cette section fournit les procédures mises en place pour le contrôle et le maintien de compétences des personnels de l'organisation.*

#### **3.4 Formation continue**

*Cette section décrit les formations continues à suivre par les agents CNS .*

Logo et nom de l'Exploitant	Nom de la Direction	Edition N° :
	Titre du document	Date : Amendement N° : Date :

## PARTIE IV. INSTRUCTIONS ET PROCEDURES D'EXPLOITATION

*Ce chapitre consigne les instructions et les procédures d'exploitation, au minimum les procédures listées ci-dessous pour le domaine CNS*

1. Procédures de coordination :
  - Coordination avec les différents partenaires du centre ou autres organismes extérieurs ;
  - Coordination avec les centres voisins pour la coordination et la gestion des situations de contingence ;
  - Coordination avec les services du centre ayant une relation du type client-fournisseur.
  
2. Procédures d'installation des équipements de CNS et météorologiques ;
3. Procédures de mise en service des équipements de CNS et météorologiques ;
4. Procédures de remise en service des équipements de CNS et météorologiques après une intervention des services de la maintenance ; Procédures de maintenance des équipements de CNS et météorologiques :
  - Maintenance préventive ;
  - Maintenance curative.
  
- 5 Procédures pour la maintenance des équipements de CNS et météorologiques déportés
- 6 Procédures de surveillance du bon fonctionnement des équipements de CNS et météorologiques ;
- 7 Procédures d'alerte des services de la maintenance des équipements de CNS et météorologiques ;
- 8 Procédures relatives aux mesures de sécurité et de sûreté pendant les opérations de la maintenance ;
- 9 Procédures de calibration des aides à la navigation aérienne ;
- 10 Procédures d'étalonnage des appareils de mesure ;

Logo et nom de l'Exploitant	Nom de la Direction	Edition N° :
	Titre du document	Date : Amendement N° : Date :

- 11 Procédures de gestion de pièces de rechange ;
- 12 Procédures pour la tenue du registre de marche du service ;
- 13 Procédures de distribution des documents opérationnels (avis, renseignements, instructions de service, ordonnances, etc.).
- 14 Procédures de mise hors service des équipements de CNS et météorologiques
- 15 Procédure de gestion des brouillages de fréquences aéronautiques

Logo et nom de l'Exploitant	Nom de la Direction	Edition N° :
	Titre du document	Date : Amendement N° : Date :

## PARTIE V. PLAN DE CONTIGENCE / MESURES D'EXCEPTION

*Toutes les dispositions relatives à la gestion des situations exceptionnelles sont contenues dans ce chapitre :*

- *Fonctionnement en mode dégradé ;*
- *Pannes ;*
- *Situations d'urgence ;*
- *Gestion des grands événements ;*
- *Dégradation de la capacité opérationnelle (ressources humaines).*

### 4.1 Fonctionnement en mode dégradé

### 4.2 Pannes

### 4.3 Retour en situation normale

### 4.4 Situations d'urgence

### 4.5 Gestion des grands événements

### 4.6 Dégradation de la capacité opérationnelle (ressources humaines)

Logo et nom de l'Exploitant	Nom de la Direction	Edition N° :
	Titre du document	Date : Amendement N° : Date :

## PARTIES VI. SYSTEME INTEGRE DE GESTION DE LA SECURITE/QUALITE

*Cette section peut être développée dans un manuel différent (manuel qualité, manuel sécurité). Dans ce cas, faire référence à ces documents (voir section documents de référence).*

### 5.1 Politique et objectifs de sécurité/qualité du fournisseur ANS

*Il s'agit de fournir les objectifs généraux en termes de sécurité et de qualité*

### 5.2 Structure et organisation du système de gestion de la sécurité

*Il s'agit de fournir une description du système de gestion de la sécurité mis en place dans l'organisation.*

### 5.3 Gestion du risque de sécurité

*Il s'agit de décrire la politique de l'organisation relative à la gestion du risque de sécurité.*

### 5.4 Système d'Assurance Sécurité/Qualité

*Cette section fournit une description du système d'assurance Qualité*

### 5.5 Promotion de la sécurité/qualité (formation, communication)

*Il s'agit de décrire les actions de l'organisation prises pour la promotion de la sécurité/qualité*

Logo et nom de l'Exploitant	Nom de la Direction	Edition N° : Date :
	Titre du document	Amendement N° : Date :

## PARTIES VII. MESURES DE SURETE

*Cette partie fournit toutes les dispositions adéquates en matière de sûreté répondant aux exigences du programme national de sûreté de l'aviation civile.*

*Cette section peut être développée dans un manuel différent (manuel sûreté). Dans ce cas, faire référence à ces documents (voir section documents de référence).*

Logo et nom de l'Exploitant	Nom de la Direction	Edition N° :
	Titre du document	Date : Amendement N° : Date :

## ANNEXES AU MANUEL

- Annuaire téléphonique
  - Fournisseur ANS ;
  - Services techniques du fournisseur ANS ;
  - Compagnies aériennes basées sur l'aéroport ;
  - Gestionnaire d'aérodrome ;
  - Autres numéros utiles.
- Liste des usagers du service (parties prenantes intéressées) ;

\_\_\_\_\_FIN\_\_\_\_\_